Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Est

Réf. Chr :
Nos réf. : 2016-002173
Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 29 NOV. 2016

Le Préfet de la Région Occitanie,

à

DREAL Occitanie Division Energie

520 allée Henry II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 2

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

projet de création d'un poste source 225/20 kV sur Béziers Est (34) déposé par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et ENEDIS.

Par courrier reçu le **22/09/2016**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier creation d'un poste source 225/20 kV sur Béziers Est (34) déposé par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et ENEDIS.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Frédéric DENTAND